

Centre de vaccination itinérant lancé par le Département du Loiret : premières injections le 16 février

Le Département du Loiret lance un centre de vaccination itinérant afin de compléter l'offre existante sur le territoire. Il sera fonctionnel à partir du 16 février, du mardi au vendredi, et se positionnera chaque jour dans une commune différente, pour vacciner jusqu'à 60 personnes par jour.

L'objectif est de se rendre dans les zones les plus éloignées des centres fixes, avec le souci de vacciner les populations les plus vulnérables ou ayant des difficultés à se déplacer, à proximité de leur domicile.

Prise de rendez-vous effectuée à l'échelle de la commune

Afin d'en assurer l'accès aux habitants locaux (commune ciblée et villages voisins), ce sont les communes qui devront déterminer la liste des personnes de plus de 75 ans pouvant être vaccinées et leur fixer un rendez-vous. L'inscription au grand public ne s'effectuera donc pas sur Doctolib, les personnes concernées pourront se renseigner auprès de leur mairie.

Des agents mobilisés et un véhicule équipé du matériel nécessaire aux injections

La vaccination itinérante s'effectuera à l'aide d'un véhicule de secours prêté par le SDIS. L'équipe médicale sera constituée d'1 médecin et de 2 infirmières de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), service départemental assurant déjà d'ordinaire la vaccination de très jeunes enfants. Ils seront accompagnés de 2 personnels administratifs issus d'un vivier de volontaires parmi les agents du Département.

Le véhicule comprend tout l'équipement nécessaire pour transporter, conserver les doses, réaliser les injections, assurer la protection des personnes, et le suivi administratif de la vaccination. Sur place, les agents départementaux effectueront la vaccination dans une salle mise à disposition par la commune.

Un circuit établi pour les quatre prochaines semaines

Les premières injections se dérouleront ainsi à Patay mardi 16 février de 10h à 12h30 puis de 13h30 à 16h. Elles se poursuivront les jours suivants dans d'autres communes du Loiret. A son issue, le circuit sera renouvelé afin de réaliser la seconde injection.

Commune	Date de passage	Commune	Date de passage
Patay	16 février	Artenay	2 mars
Neuville-aux-Bois	17 février	Château-Renard	3 mars
La Ferté-Saint-Aubin	18 février	Beaune-la-Rolande	4 mars
Lorris	19 février	Courtenay	5 mars
Ferrières-en-Gâtinais	23 février	Bellegarde	9 mars
Châtillon Coligny	24 février	Outarville	10 mars
Malesherbes	25 février	Puiseaux	11 mars
Châtillon sur Loire	26 février	Nogent-sur-Vernisson	12 mars